



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des maisons d'enfants à caractère social (MECS)

Question écrite n° 44191

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les maisons d'enfants à caractère social (MECS), qui sont des établissements sociaux ou médico-sociaux spécialisés dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Une maison d'enfants à caractère social peut, selon les habilitations, accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945). Le placement d'enfants en MECS a notamment lieu dans les cas de violences familiales (physiques, sexuelles ou psychologiques), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, de l'isolement en France d'un enfant étranger... Dans la circonscription de M. le député par exemple, à Clion et au Blanc, il existe deux MECS qui depuis soixante-seize ans associent leurs compétences et leur bienveillance afin de permettre à des jeunes en difficulté de retrouver les conditions d'un bon départ dans la vie. Chaque année, une centaine de jeunes sont accueillis dans ces deux centres, dont les équipes accomplissent un travail formidable pour aider ces enfants en difficulté. Cependant, le déficit d'éducateurs diplômés et l'évolution des problématiques rendant nécessaire la diversification des accompagnements ; le manque d'attractivité des postes, ainsi que le nombre grandissant d'enfants ayant besoin de l'aide de ces structures sont autant de facteurs qui méritent que l'on s'alerte sur la situation des MECS. À cela s'ajoute le contexte de la crise sanitaire, qui semble avoir exacerbé ces problématiques. Dans ce contexte déjà particulier, où vient s'ajouter une conjoncture défavorable liée à la crise sanitaire, beaucoup de structures se sentent démunies et alertent le Gouvernement sur la nécessité de prendre en compte leur situation et les soutenir. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement prévoit de renforcer les dispositifs existants, voire d'en créer de nouveaux dans le sillage de la crise sanitaire, pour soutenir ces structures d'aides qui sont essentielles pour un bon nombre d'enfants.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44191

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 935

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)